



ÉTABLISSEMENT

Conseil Départemental de
l'Ariège (09)
Hôtel du Département
5 - 7 rue du Cap de la Ville
09001 FOIX CEDEX

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

SERVICES

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Conseil Départemental de l'Ariège

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 22090001300016

Code postal / Ville : 09000 FOIX

Grouperement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2022EB569

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : service marchés - Mail : smarches@ariege.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Capacité économique et financière : • Formulaire DC1 ou équivalent : Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants

- Formulaire DC2 ou équivalent : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement
- Déclaration sur l'honneur : Le candidat produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique
- Attestation de régularité concernant l'emploi des travailleurs handicapés : Le candidat produit une déclaration sur l'honneur attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L.5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Attestation de régularité du candidat établi en France vis-à-vis de ses salariés : Si le candidat est établi en France, il doit produire une déclaration sur l'honneur justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail.
- Attestation de régularité du candidat établi ou domicilié à l'étranger vis-à-vis de ses salariés : Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, il doit produire une déclaration sur l'honneur attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents
- Attestations fiscales et sociales : Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus.
- Copie Jugement Redressement Judiciaire : Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Capacités techniques et professionnelles : . Attestation d'assurance : - déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

- Extrait de l'inscription au RCS ou K-BIS ou carte d'identification justifiant de l'inscription au Répertoire des Métiers : Attestation de moins de 3 mois
- Déclaration d'effectifs : - déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Références de service ou fournitures similaires : - présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
- Titre d'études et titres professionnels : - indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.
- Liste des moyens techniques : - déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Certificats de qualifications professionnelles : Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants.

L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.

- Certification APSAD NF Service d'installation et de maintenance des extincteurs.
- Diplôme d'agent vérificateur d'appareils extincteurs (norme NFS 61-955).
- Assurance Responsabilité Civile et décennale (désenfumage, SSI, BAES) avec liste des activités assurées.
- Les habilitations électriques des intervenants.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 05 août 2022 - 17:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Critères d'attribution : - Prix des prestations : 50%

- Valeur technique de l'offre : 25%

- Délai d'exécution (livraison) : 25 %

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les trois candidats les mieux classés, sur le prix des prestations et une mise au point technique.

A l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis ci-dessus et dans le règlement de la consultation.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : AC fourniture, vérification, entretien, maintenance des systèmes de sécurité incendie , équipements d'alarme et dispositifs de lutte autonomes contre l'incendie sur les sites du CD de l'Ariège.

Classification CPV : 75251100

Type de marché : Services

Description succincte du marché : FOURNITURE VERIFICATION ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE ET DES EQUIPEMENTS D'ALARME SSI - EA ET DES EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE LUTTE AUTONOME CONTRE L'INCENDIE SUR LES SITES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARIEGE.

Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans montant minimum avec montant maximum.

Montant maximum : 208 334,00 EUR HT (250 000,00 EUR TTC)

La présente consultation a pour objet la fourniture, la vérification, l'entretien et la maintenance des systèmes de sécurité incendie et des équipements d'alarme (S.S.I. - E.A.) et des équipements et dispositifs de lutte autonomes contre l'incendie (E.L.I.) sur les sites du Conseil Départemental de l'Ariège.

Les caractéristiques techniques sont définies au CCTP.

Durée de l'accord-cadre : 4 ans à compter de la date de notification, non reconductible.

Le délai d'exécution des prestations sera fixé dans chaque bon de commande.

Date prévisionnelle de début des prestations : 19 décembre 2022

Lieu principal d'exécution : Sites du Conseil Départemental de l'Ariège

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Date d'envoi du présent avis

07 juillet 2022